

Déclaration de politique Erasmus (EPS)

Participation à Erasmus+

En participant au programme Erasmus+, l'ISOGM souhaite consolider un environnement européen fondé sur les axes principaux de sa politique d'internationalisation et sur ses valeurs démocratiques, inclusives et modernes auxquelles l'établissement est attaché :

- Mettre en place des coopérations structurantes basées sur le long terme
- Développer l'innovation et la recherche sous forme d'alliance
- Développer le processus d'internationalisation et des mobilités.

L'ISOGM est déjà présent aux États-Unis dans le cadre d'un accord de partenariat avec « l'American Osteopathic Academy of Sports Medicine » avec des mobilités courtes. Après l'obtention du RNCP en 2025, s'ouvrir à l'Europe et candidater à la Charte Erasmus pour l'Enseignement Supérieur s'inscrivent dans une suite logique.

Nous souhaitons ainsi développer :

- Action Clé 1 « Projet de mobilité pour étudiants et enseignants » :
 - SMS – Student Mobility for Studies
 - STA – Staff Teaching Assignment
 - STT – Staff Teaching Training
 - BIP – Blended Intensive Programme (mobilités courtes)
- Action Clé 2 « Coopération entre organisations et institutions » : développer et dynamiser des accords de coopération avec des écoles d'ostéopathie européennes et développer des alliances pour l'innovation.

Stratégie, objectifs et impact

L'ISOGM a une réelle volonté d'ouverture internationale depuis de nombreuses années. Participer au programme Erasmus+ lui permettrait de développer des accords structurants avec des écoles d'ostéopathie européennes dans le but de développer des programmes de mobilités pour étudiants et enseignants, d'enrichir les pratiques pédagogiques et favoriser l'innovation.

Le développement de partenariats apportera une vraie dynamique au sein de l'établissement. Nous souhaitons développer la « culture ostéopathe » (par le biais de projets culturels et internationaux), harmoniser les formations au niveau européen et enrichir le parcours pédagogique de nos étudiants. En France, la formation en ostéopathie est réglementée :

- par la loi de 2002,
- le décret de 2007,
- le décret du 12 septembre 2014 et l'arrêté du 29 septembre 2014, tous deux relatifs à l'agrément des établissements de formation en ostéopathie ;
- et enfin, l'arrêté du 12 décembre 2014 relatif à la formation en ostéopathie.

Le nombre d'heures total de formation théorique et pratique s'élève à 4 860 heures. Le défi est de développer un réseau de partenaires ayant les mêmes exigences de formation que les nôtres en développant les échanges pédagogiques, cliniques et scientifiques.

Le développement des mobilités d'enseignants et d'étudiants est l'un des vrais enjeux dans notre politique d'internationalisation. Nous souhaitons offrir à nos étudiants une dynamique d'enseignement différente et approfondir leurs compétences linguistiques et culturelles. L'impact est fort car nous formons nos futurs praticiens à un niveau d'excellence grâce à des enseignements différents et nous les préparons au mieux dans leur insertion professionnelle grâce à une facilité d'adaptation liée à leur mobilité à l'étranger. Les outils et structures mis en place par le programme Erasmus+ sont un réel support pour mener à bien notre projet de développement à l'international.

Les mobilités d'enseignement et de formation permettent de développer de nouveaux champs de compétences grâce à l'échange et nous sommes persuadés que le travail collaboratif et le partage de techniques sont un réel atout pour dynamiser les accords Erasmus+ entre deux institutions. C'est aussi un bon moyen pour faire rayonner notre établissement à l'international.

Nos objectifs d'internationalisation s'inscrivent pleinement dans les priorités du programme Erasmus+ : les futures mobilités seront ouvertes à tous nos étudiants de troisième et de quatrième années. Tous les étudiants seront informés en début d'année des mobilités possibles afin qu'ils aient le temps de préparer leur projet. Leurs candidatures seront étudiées dans le respect de la non-discrimination, de la transparence et de l'inclusion et seront sélectionnées en fonction de la pertinence du projet et de leur niveau académique.

Notre rôle est aussi d'accompagner tout étudiant et enseignant dans leurs démarches administratives afin de leur offrir la meilleure expérience à l'international. Ce travail avec les coordinateurs Erasmus des institutions se fera par le biais de visioconférence où tous les points importants seront abordés : compétences étudiées, respect du Learning Agreement, suivi pédagogique pendant la mobilité, constitution du dossier mobilité mais aussi s'assurer que l'enseignant a toutes les compétences requises pour enseigner à l'international dans le cadre d'une mobilité STA.

Acteur ou organisateur, nous aimerions mettre en place des « Blended Intensive Programme » (BIP). Ce format apporte une plus grande souplesse de mobilité et ouvre celle-ci à un plus grand nombre d'étudiants. La partie virtuelle serait sur une thématique bien définie en ostéopathie (ostéopathie pédiatrique, du sport, viscérale, obstétrique ou ORL) et la mise en pratique se ferait sur place dans l'institution d'accueil sur quatre jours intensifs pour acquérir et approfondir la connaissance d'une spécialité.

Notre stratégie de modernisation et d'innovation s'inscrit aussi pleinement dans le programme Erasmus+ et nous souhaitons développer des alliances pour l'innovation. Nous sommes très actifs dans le secteur de la recherche. Grâce à notre pôle de recherche et l'équipe pédagogique, plusieurs articles ont été publiés dans des revues scientifiques telles que « La revue de l'Ostéopathie » et « Mains Libres ». Pionnier dans l'utilisation du logiciel SpineBack, nous réalisons régulièrement des études qualité et des recherches cliniques sur le sujet grâce à notre

pôle dédié à la recherche et l'implication de nos enseignants-chercheurs. Nous travaillons actuellement avec le pôle recherche de notre partenaire américain sur un sujet de recherche dans l'optique d'une publication commune « La palpation et la finesse des ostéopathes sur les patients ». La participation à des projets de coopération permettrait de valoriser notre expertise sur certains sujets et d'élargir la connaissance en matière d'innovation pédagogique.

Indicateurs

Nos objectifs de création de partenariats restent modestes pour le début mais nous sommes persuadés qu'ils évolueront avec le temps. Nous recherchons avant tout la qualité de l'enseignement dans un des pays où l'ostéopathie est réglementée. Nous allons donc dans un premier temps nous orienter vers quatre pays :

- Le Portugal car nous y avons des alumni ;
- La Finlande pour la réputation de son enseignement ;
- L'Italie, car ce pays vient de reconnaître l'ostéopathie comme une profession de santé ;
- Et enfin, vers l'Angleterre car nous avons un historique assez fort avec ce pays, notamment avec l'association « Institute of Osteopathy » où certains de nos enseignants sont membres actifs. Dès que la réintégration de l'Angleterre au programme Erasmus+ sera confirmée, nous aimerions y développer des partenariats.

Une fois les partenariats créés, voici une estimation des futures mobilités :

	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Mobilités étudiants			1	2	3	3
Mobilités enseignants		1	1	1	2	2
BIP Mobilités courtes			10		10	